



Club Vellave de Plongée
cvp43.fr@gmail.com



CVP 43 – Centre Aqualudique La Vague, Avenue d'Ours Mons – 43000 Le Puy en Velay

DOSSIER D'INSCRIPTION (SAISON 2024 – 2025)

Pour vous inscrire, votre dossier d'inscription doit comprendre :

- les feuilles 2, 3, 4 et 5 (feuille 5 uniquement pour les mineurs) soigneusement remplies et signées
- la **photocopie** du certificat médical d'aptitude et de contre-indication à la pratique de la plongée (CACI) de moins d'un an.
Conservez l'original de votre certificat médical, il vous sera demandé à chaque plongée
Pour une première inscription dans la section « ados », ce certificat médical doit être signé par un médecin fédéral. De plus, il est vivement recommandé de faire établir un certificat par un médecin ORL spécifiant qu'il n'y a pas de contre-indication médicale à la pratique de l'activité (tympan).
Médecin Fédéral : Pascal Gardès
13-15 rue des Chevaliers Saint Jean, 43000 Le Puy-en-Velay
Tél : 04.71.02.66.76
- un chèque de cotisation au Club (à l'ordre du CVP43)
- un chèque de caution de 20 euros pour la carte d'entrée piscine (à l'ordre du CVP 43)
- un chèque de caution de 200 euros pour le prêt de matériel (à l'ordre du CVP 43)
- une photo d'identité (uniquement pour les nouveaux adhérents)

Toute inscription implique la lecture et l'acceptation complète du règlement intérieur téléchargeable sur le site du club : www.cvp43.fr (onglet : vie du club / documents / règlement intérieur)

➔ AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE ACCEPTEE SI LE DOSSIER N'EST PAS COMPLET

Ce dossier devra être remis lors des inscriptions dans le hall de la piscine la Vague :

- mercredi 18 septembre à 19 H 30
- samedi 21 septembre à 10 H 30
- mercredi 25 septembre à 19 H 30
- samedi 28 septembre à 10 H 30

➔ PASSEE LA DATE DU SAMEDI 28 SEPTEMBRE, L'ACCES A LA PISCINE VOUS SERA REFUSE

Les entraînements débuteront le **mercredi 11 septembre à 19 H 45** (attention, la porte d'entrée de la piscine se verrouille à partir de 20 H 00)



FICHE D'INSCRIPTION



PLONGÉE SCAPHANDRE APNÉE NAGE (cocher la ou les activités que vous souhaitez pratiquer cette année)

Si vous avez déjà une licence FFESSM, N° licence FFESSM : A -

Informations personnelles

Civilité : M Mme
NOM :
Prénom :
Date de naissance : / /
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél domicile : Tél portable :
Adresse mail : (Ecrire SVP en majuscule)



Information demandée par la FFESSM

- Agriculteur Petit patron Affaires, cadre, prof libérales Prof intermédiaire Employé secteur public Employé secteur privé Ouvrier Etudiant Sans emploi / Retraité

Allergie aspirine : OUI NON Allergie autres médicaments :

Niveau actuel de plongée :
Avez-vous le RIFA Plongée (réaction intervention face aux accidents) ?
Avez-vous le RIFA Apnée (réaction intervention face aux accidents) ?
Avez-vous le TIV (technicien en inspection visuel) ?

Formation(s) souhaitée(s) pour la saison (cocher la ou les cases de votre choix)

Plongeurs scaphandre

- Niveau 1 (à partir de 12 ans) Niveau 2 (niveau 1 validé - à partir de 16 ans) Niveau 3 (niveau 2 validé - à partir de 17 ans) Niveau 4 niveau 3 validé Niveau 5 niveau 4 validé Initiateur niveau 2 validé MF1 niveau 4 validé

Apnée

- Pass apnéiste Pass plongeur libre Apnéiste Apnéiste confirmé Initiateur apnée

Autres

- PSC1 RIFAP RIFAA Recyclage secourisme

J'autorise le Club Vellave de Plongée CVP43 représenté par son (sa) Président(e), à utiliser les vidéos et/ou les photographies prises de ma personne et/ou en tant que représentant légal de mon enfant dans le cadre d'une activité ou manifestation organisées par le CVP43.

Ces images peuvent être exploitées par le club pour sa promotion et sa communication sur tous supports (site internet, flyers, communiqués de presse, affiches ...)

OUI NON

TARIFS

| SECTION ADULTE | SECTION ADOS (de 12 à 14 ans) |
|---|---|
| <p><input type="checkbox"/> Adulte, retraité : 170 euros (est inclus : licence FFESSM, cotisation club avec entrées piscine, encadrement cours théoriques et pratiques, assurance responsabilité civile envers les tiers et prêt de matériel)</p> <p><input type="checkbox"/> Ados (+ 14 ans), demandeur d'emploi, étudiant : 115 euros (est inclus : licence FFESSM, cotisation club avec entrées piscine, encadrement cours théoriques et pratiques, assurance responsabilité civile envers les tiers et prêt de matériel). Fournir une photocopie du justificatif</p> <p><input type="checkbox"/> Licence FFESSM : 50 euros (n'est pas inclus : entrées piscine, prêt de matériel, participation aux différents cours. Possibilité de location de matériel au club sur les sorties club uniquement : 5 euros par élément et par jour)</p> <p><input type="checkbox"/> Adhésion club (licence FFESSM dans autre club) : 120 euros (est inclus : cotisation club avec entrées piscine, encadrement cours théoriques et pratiques et prêt de matériel). Fournir une photocopie du justificatif de licence FFESSM</p> <p><input type="checkbox"/> Adhésion club pour nage uniquement : 80 euros (est inclus : licence FFESSM, cotisation club avec entrées piscine, assurance responsabilité civile envers les tiers). Fournir une photocopie du certificat médical d'inaptitude à la plongée</p> | <p><input type="checkbox"/> Ados : 95 euros (est inclus : licence FFESSM, cotisation club avec entrées piscine, encadrement cours théoriques et pratiques, assurance responsabilité civile envers les tiers et prêt de matériel)</p> |

➡ DEDUIRE 10 EUROS PAR MEMBRE DE LA MEME FAMILLE

Indiquer les noms et prénoms des dossiers associés :

.....

Pour les 16 à 25 ans ayant une carte Pass Région, 30€ de réduction en inscrivant votre numéro de carte et le code de transaction à 4 chiffres :

Merci de fournir un chèque de caution de 30 euros (le chèque sera détruit dès réception du versement par la Région)

TOTAL : euros

Type de règlement :

- Chèque (*à l'ordre du CVP43*)
- Espèces
- Chèques vacances : 2,5% de frais à ajouter à votre adhésion (exemple : pour 170 euros, ajouter 4,25 euros soit faire un chèque de 174,25 euros)
- Tickets sport

**ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLÉMENTAIRE FFESSM
(NON OBLIGATOIRE MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE)**

L'assurance individuelle complémentaire FFESSM n'est pas obligatoire (sauf pour la compétition). Si vous souhaitez y souscrire, nous vous invitons à vous rendre directement sur le site du Cabinet Lafont. Pour les prépas niveau 1, l'assurance « loisir 1 » de base est suffisante.

Voir le détail des garanties sur le site Internet : <https://www.ffessm.lafont-assurances.com>

PRATIQUE DE L'ACTIVITE

La pratique de toutes les activités du club (plongée, apnée,...) en fosse ou en piscine requiert obligatoirement **la présence d'un initiateur E1 minimum**. En l'absence d'encadrement, l'activité concernée ne pourra avoir lieu et aucune personne ne doit se trouver dans les lignes d'eau ou en fosse.

L'adhérent s'engage à respecter les règles de pratique de l'activité (lois, règlements FFESSM, directives, règlement intérieur du club...) et les consignes de sécurité données par les encadrants de l'activité pratiquée.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les mentions du formulaire d'inscription ainsi que l'ensemble du fichier annexe du formulaire d'inscription téléchargeable sur www.cvp43.fr

Fait à :

Le :

Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS
A joindre obligatoirement au dossier d'inscription d'une personne mineure

Je soussigné(e), M. Mme.
agissant en tant que représentant légal de
né(e) le àl'autorise à pratiquer
les activités du club :

- plongée scaphandre
- apnée
- et à participer aux sorties et manifestations organisées par le Club Vellave de Plongée dans le cadre des statuts et du règlement intérieur du club.

Le club pourra être tenu responsable uniquement dans le cadre strict de l'activité mentionnée ci-dessus.

J'accepte que les responsables du club ou ses moniteurs autorisent en mon nom une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin. Le représentant légal doit fournir le formulaire rempli et signé avant la date des inscriptions fixée pour la sortie concernée.

La présence d'une personne majeure représentant légale du mineur peut être requise par le Club Vellave de Plongée lors d'une sortie.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

| | | | |
|----------|-----------------------------------|-----------|---------------|
| médecin, | généraliste* | du sport* | fédéral* n° : |
| | diplômé de médecine subaquatique* | | autre* : |

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques EN LOISIR

Ou bien seulement (cocher) :

- DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
- DES ACTIVITÉS EN APNÉE
- DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :
Date :

Signature et cachet :